

Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*Quartier ÉMILE ZOLA – Mercredi 08 novembre 2023

Composition de la tribune

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- **Chantal Chabbat,** adjointe de quartier, chargée de la Ville pour tous, plan handicap, ville inclusive, œuvres et associations caritatives
- *Isabelle Balligand,* conseillère municipale en charge de l'éducation à l'environnement, ville à énergie positive, protection animale
- Anne Kramata, Commissaire de Police, adjointe au chef de la Division Ouest

Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

Nombres de personnes présentes à la réunion : 30

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Emile Zola.

M. le Maire tient à remercier en premier lieu Madame la Commissaire, Anne Kramata, de sa présence à la réunion. Il poursuit en présentant à ses côtés Chantal Chabbat, adjointe de quartier et Isabelle Balligand, l'élue de secteur. Il salue également la présence dans le public de Danièle Castagnéra, habitante du quartier et adjointe au Maire en charge de la qualité de vie des seniors.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le Maire indique qu'une vingtaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de cinquante observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan Vert chez vous
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 138 signalements dans le quartier, avec 97 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le Maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne.

M. le Maire annonce que la phase de vote pour la cinquième édition du budget participatif se tient jusqu'au 18 décembre et invite chacun à se mobiliser pour faire vivre la participation citoyenne.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonnera sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'État qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

Madame la Commissaire se présente et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest, qui regroupe avec Talence les communes de Pessac, Mérignac, Gradignan, Eysines et du Haillan.

Concernant le quartier Emile Zola, Madame la commissaire évoque, pour ces dix premiers mois de l'année 2023, une tendance à la stabilité des faits de délinquance par rapport à 2022, et une tendance nettement à la baisse par rapport à 2021.

Elle énonce quelque tendance statistique dans le quartier sur l'année en cours, avec 1 seul vol avec violence et 16 vols avec effraction (même chiffre qu'en 2022). Enfin 13 vols roulotte ont eu lieu depuis le début de l'année, contre 14 en 2022 et pas moins de 43 en 2021.



Madame la Commissaire tient à annoncer un nouveau dispositif récemment mis en place par la Police nationale, et notamment la Division Ouest, à savoir le déploiement à titre expérimental des dépôts de plaintes ou de main-courantes sur rendez-vous. Pour ce faire, les usagers doivent se connecter sur le site <u>Ma Sécurité (interieur.gouv.fr)</u>. À Talence, l'expérimentation a commencé depuis le début du mois de novembre.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr.

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociauxéducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant par cinq le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- > De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, sur l'année 2023, avec 50 interventions, entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou des incendies.

Il précise également que 18 verbalisations ont été dressées et que deux mises en fourrière ont été effectuées.

Enfin, M. le Maire précise que 15 maisons ou appartements ont été surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.



Un habitant demande si la municipalité ne peut pas trouver d'alternative à l'extinction totale de l'éclairage public nocturne. M. le Maire rappelle que les trois quart des cambriolages se déroulent en journée. Il précise également que plusieurs dispositifs, comme l'arrêt à la demande pour les bus de nuit ou encore le maintien de l'éclairage public autour des grands axes, ont été mis en place pour participer à la sécurité des habitants dans l'espace public.

Dans le cadre du passage en LED de l'intégralité du parc d'éclairage public de la commune, la Ville va commanditer une entreprise pour réaliser un diagnostic sur le territoire et émettre des solutions alternatives pour pallier ce sentiment d'insécurité généré par l'absence de l'éclairage public nocturne.

Un habitant interpelle monsieur le Maire au sujet de la présence d'une personne en errance qui dort depuis quelque temps devant la maison de quartier La Baraque. M. le Maire précise que la municipalité n'a pas reçu de signalement concernant cette personne en errance. Il rappelle que la puissance publique ne peut pas empêcher ce type de situation sur l'espace public si la personne ne souhaite pas d'aide et qu'elle ne crée pas de troubles. M. le Maire assure que les services présents vont faire le lien avec le CCAS et le Samu social pour tenter de trouver une solution à cette personne.

Un habitant se plaint de l'incivilité des deux-roues, notamment sur le cours Gambetta, qui bravent le code de la route en toute impunité, sans encourir de sanction. M. le Maire signale qu'il en va de la responsabilité de chacun de concourir à un meilleur partage de l'espace public routier. Des opérations de sensibilisation sont régulièrement menées par les agents chargés de la surveillance de la voie publique. M. le Maire informe par ailleurs que la Police municipale surveille quotidiennement certains points fixes dans la ville, dont fait partie notamment le carrefour de Roustaing avec le cours Gambetta.

Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Problème de prostitution aux abords des boulevards.

La brigade de nuit de la Police Municipale patrouille systématiquement aux abords des boulevards (notamment rues Danguilhem et square palais des fêtes) pour éviter tout délit d'exhibition sexuelle, fait qui constitue la seule possibilité de verbaliser pour les agents de la PM.

Le problème de cette prostitution est que la transaction tarifée se déroule généralement dans un véhicule, sans acte sur l'espace public. D'autre part, la fixation de prostituées s'exerce sur les boulevards bordelais. La brigade de répression du proxénétisme a été informée mais il s'agit plus d'une personne autonome que d'un réseau de traite humaine.

La mise en place des nouveaux sens de circulation dans le quartier me paraît cohérente, toutefois la PM devrait se positionner aux heures d'embauche et de débauche pour dissuader les récalcitrants.

Le nouveau plan de circulation autour de la rue Émile Zola, concerté en amont avec les riverains et mis en place en octobre 2022, vise à interdire les itinéraires de détournement privilégié par les automobilistes souhaitant traverser le quartier pour rejoindre les boulevards, afin de garantir la tranquillité des riverains. Les comptages de véhicules prouvent une baisse sensible de la circulation, dans des proportions variant de 30 à 50 % selon les semaines.

De plus, ces nouvelles modalités sont complétées par des contrôles routiers réguliers de la police municipale, afin de verbaliser d'éventuels contrevenants et changer ainsi durablement les habitudes des automobilistes traversant le quartier pour se rendre à Bordeaux.



Beaucoup de voitures ne respectent pas les aires de stationnement, pourtant bien indiquées. Une voiture ventouse est restée mal garée pendant deux semaines.

A Talence, sur le domaine public routier, un arrêté municipal limite la durée de stationnement sur un même emplacement à 48h. Au-delà, il s'agit d'un stationnement abusif qui gêne la rotation normale et régulière des véhicules. Si un véhicule gêne, il faut le signaler à la PM.

Les agents recherchent systématiquement le propriétaire du véhicule afin d'obtenir un enlèvement volontaire, sinon ils procèdent au marquage du véhicule, qui après un délai de 7 jours se retrouve inscrit sur la liste des véhicules à enlever avec la fourrière de Bordeaux Métropole.

Stationnement sur les trottoirs cours de Reims, ce qui constitue un danger pour les enfants qui vont à l'école à pied.

Le cours de Reims est contrôlé quotidiennement par les agents chargés de la surveillance de la voie publique, qui sont également vigilants concernant le stationnement sur trottoir (nécessité de laisser largeur de cheminement minimale de 1m40 pour PMR). Huit contraventions pour stationnement sur le trottoir ont été dressées depuis le début de l'année.

Stationnement abusif non verbalisé (véhicules sans droits de stationnement, voire voitures ventouses).

Les administrés ne peuvent pas savoir si les véhicules disposent de droit de stationnement puisque tout est informatisé. Depuis le début de l'année, 49 véhicules ont été verbalisés pour défaut de disque.

Encombrement des trottoirs par les poubelles, notamment rue Elisée Reclus et rue Emile Zola.

Aucun signalement précédemment pour cette problématique dans cette rue. Une campagne de sensibilisation, pendant et après les vacances de la Toussaint, va être menée par la Brigade anti-incivilités pour expliquer les bonnes pratiques (bac sorti la veille au soir et rentré le soir de la collecte) et proposer si besoin aux usagers de changer de bac.

Sentiment d'insécurité la nuit quand il n'y a plus de lumières.

Il n'y a aucune corrélation entre extinction de l'éclairage public nocturne et les occurrences délictuelles, la majorité des cambriolages ou des vols à la tire ayant lieu en journée. Les statistiques de la délinquance d'appropriation sont en forte baisse sur les neufs premiers mois de l'année, notamment les cambriolages, les vols roulottes ou les vols de véhicules.

Beaucoup de cambriolages en journée.

On assiste, entre 2022 et 2023, a une baisse des cambriolages, avec la multiplication des patrouilles de la Police municipale, par tous moyens (pédestres, véhicules motorisés, brigade à vélo).

Il est également recommandé de s'inscrire à l'opération tranquillité absence lors de tout départ prolongé de son habitation.

Trottinettes et vélos qui descendent, à vive allure et en sens interdit, la rue Charles Floquet.

La rue Charles Floquet est une voie partagée avec limitation de la vitesse à 20km/h ainsi qu'une priorité pour les piétons, les vélos puis les voitures. Il existe une signalisation spécifique autorisant le doublesens cyclable à l'entrée de la rue. Les trottinettes peuvent donc emprunter le double-sens cyclable mais doivent respecter la limitation de vitesse.





II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2023, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Emile Zola est le suivant :

- > 50 interventions pour dépôt sauvage dont 35 ramassages par les agents et deux verbalisations
- > 3 interventions pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- ➤ 4 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage

On peut noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 126 chantiers, dont cinq sans autorisations qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 990 €.

Une habitante demande si la résidence située en face du parking Beaulieu sera un jour définitivement propre et débarrassée de tout tag. M. le Maire rappelle que la municipalité ne peut intervenir sans l'accord du propriétaire, sauf pour les tags à caractère injurieux. D'autre part, le service d'enlèvement de tag de la mairie répond à un certain nombre de critère d'éligibilité, comme la taille, la localisation ou le type de revêtement du mur tagué.

M. le Maire en profite pour signaler que depuis le ravivement des tensions au Proche-Orient, le 7 octobre dernier, 55 tags à caractère politique ou injurieux ont été enlevés par les services municipaux.

Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Certaines équipes d'éboueurs bâclent leur travail (déchets par terre, poubelles cassées, etc.). Le ramassage des déchets recyclables (poubelles vertes) est insuffisant, il faudrait un passage bihebdomadaire.

Nous faisons remonter le signalement à Bordeaux Métropole, compétent en matière de gestion et de ramassage des déchets ménagers.





Les trottoirs sont toujours sales, avec la présence de feuilles mortes et autres détritus. Par temps de pluie, il y a des risques de chute. Qui doit entretenir les trottoirs ?

L'arrêté municipal de 2017 stipule qu'il appartient au propriétaire, ou le cas échéant au locataire, de nettoyer le trottoir et le caniveau au droit de son habitation. Concernant le quartier Emile Zola, un balayage mécanique a été effectué le 5 septembre dernier.

L'aménagement de la place Zola est un vrai progrès, investi par les habitants mais aussi par trop de chiens sources de nuisances : il était question de réinstaller le panneau d'interdiction aux chiens ? Il a existé deux panneaux "Interdit aux chiens" sur cette place en 2021 sur chacun des portails. Un espace sanichien avait été créé il y a quelques années et pour des questions de salubrité et d'efficacité, ce type d'aménagement a été enlevé. Les services de la ville vont regarder pour remettre une affiche sur un poteau sur cette partie de la place.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. M. le Maire précise que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

✓ Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars

Parmi tous les projets, M. le Maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard, la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager ainsi que la future piste de pumptrack, qui doit être livrée dans le courant du premier trimestre 2024.

M. le Maire signale par ailleurs que pour compenser l'empreinte carbone de ces différents projets, plus de 1 000 mètres de voie ont été désimperméabilisés dans le bois de Thouars.



✓ De nouvelles cuisines municipales

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel.

Neuf, plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un parent d'élève signale que ces enfants se plaignent de la qualité des repas servis à l'école. M. le Maire rappelle que les cuisines centrales concoctent pas moins de 2 500 repas quotidiens et que de fait la qualité ne peut être égale à un repas préparé chez soi. Cependant, Monsieur le Maire signale qu'il déjeune régulièrement dans les écoles et assure que les repas servis aux élèves sont sains et de qualité.

Un habitant demande si les sondages de l'application QuiDitMiam sont pris en compte par les services municipaux. Monsieur le Maire affirme que ces sondages sont bien pris en compte et rajoute que les élèves du CME vont proposer cette année un repas par trimestre qui sera servi dans toutes les écoles talençaises.

✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

Le projet de rénovation du Château des Arts, intègrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium.





Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune. M. le Maire précise par ailleurs qu'il a rendu visite récemment aux équipes de la municipalité de Nantes pour constater l'engouement autour de leur planétarium.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du guartier centre-ville.

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qui l'avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu est les études ont débuté.

Un habitant demande si une solution de stationnement sera prise en compte dans ce projet. M. le Maire signale qu'un petit parking sera construit pour absorber en partie la demande en matière de stationnement, en plus des autres parkings environnants. Il précise par ailleurs que le site est également très bien desservi par les transports en commun.

✓ Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.



✓ L'embellissement du cours Gambetta Libération

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

M. le Maire décline en suivant le dispositif *Vert chez vous*, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- > Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

M. le Maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- > Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le Maire signale que la Ville s'est lancée cette année dans une expérimentation innovante, inédite en Gironde, qui vise à sélectionner des secteurs tests dans différents points de la ville et voir comment il est possible de réduire drastiquement la population de moustiques.





Une expertise a donc été effectuée chez quelques résidents volontaires afin de cibler les gîtes larvaires présents chez eux et de leur montrer les pratiques à adopter pour lutter contre leur prolifération. Grâce à l'installation de pièges et à un suivi mensuel par le centre de démoustication de Bordeaux Métropole, un premier bilan sera effectué cet été pour évaluer ce projet innovant et définir les suites à lui donner.

Un habitant, membre de l'association Jardicoeur de quartier, propose que son association porte un projet de composteurs collectifs sur la place Emile Zola. Madame Balligand invite ce dernier à formuler son appel à projet auprès de la Maison du développement durable.

Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Quand la deuxième phase du programme de réaménagement de la place Emile Zola est-elle prévue ? Le terrain, où se situait l'ancien garage AD, est toujours en friche.

La deuxième phase des travaux de réaménagement est prévue fin 2024. Afin de dépolluer la parcelle de l'ancien garage, la Ville a opté pour de la phytoremédiation (plantes dépolluantes qui sont coupées une à deux fois par an). La dépollution se fait a minima sur deux ans et la prochaine coupe aura lieu à la mi-novembre.

Diverses questions sur le compostage (création de site de compostage, demande de bacs à compost, projet d'implantation d'un site de compostage place Emile Zola).

Le compostage est une compétence de Bordeaux métropole. Pour toute demande de composteur ou d'appel à projet pour des composteurs partagés, il faut contacter la métropole, par téléphone au 0 800 22 21 20 ou sur leur site Internet.

Pour vous accompagner dans cette pratique, Bordeaux Métropole met à votre disposition des composteurs individuels lors de distributions gratuites au dépôt de Bègles, 6 à 8 fois par an. La Ville de Talence quant à elle continue de distribuer des lombricomposteurs à la Maison du Développement Durable. Un maître composteur peut également dispenser des conseils sur les techniques de compostage.

Concernant les anciens bacs de compostage de la place Emile Zola, ceux-ci ont été enlevés du fait de la mauvaise gestion qui en était faite et des nuisances que cela engendrait (mauvaises odeurs). Pour information, la municipalité s'est lancée dans un projet de compostage Ville, dont la première expérimentation doit avoir lieu à Robespierre. Le maître composteur de la Ville doit assurer la gestion du composteur collectif, grâce à un passage soutenu et régulier (3 fois par semaine) avant d'utiliser le compost produit dans les fonds de fosse qui serviront aux plantations futures du service Environnement et Paysage de la Ville. Ce projet doit voir le jour à l'issue de la convention qui sera passée avec BM, et sera dupliqué sur d'autres sites de la Ville si les résultats sont concluants.

Le parking Floquet est un nouveau point chaud : ne peut-on pas y implanter une ombrière végétale ? on pourrait couvrir selon le même principe de parking du palais des fêtes et le futur parking Beaulieu.

Des plantations ont été réalisées en 2023 sur le parking Floquet, il faut patienter pour que la nature effectue son travail. Concernant l'ombrière végétale, il s'agit d'un composant d'aménagement extérieur difficilement réalisable. Il n'est pas prévu à ce jour de projet de ce type sur la place du Palais des Fêtes ou encore le parking Beaulieu, actuellement en travaux.





Poursuivre et développer la mise en place d'îlot de verdure, avec la plantation d'arbres fruitiers ou de plantes odorantes, ainsi que la préservation des gros arbres dans les jardins.

Depuis 2022, le service Environnement et paysage de la Ville a planté sur toute la commune une série de végétaux odorants et répulsifs pour lutter contre les moustiques (lavande, menthe poivrée, romarin, tanaisie, etc). Les arbres fruitiers sont quant à eux très gourmands en eau et les services municipaux n'en plantent que sur des territoires adaptés.

L'objectif de la municipalité est de parvenir à 110 ha d'espaces verts d'ici à 2026.

Si la Ville autorise l'abattage des arbres malades ou dangereux, elle demande systématiquement la compensation par de nouvelles plantations. Il n'y a pas d'abattage d'arbres sur le domaine public. La municipalité est proactive en matière de végétalisation avec la création d'arceaux vélo végétalisés ou encore à travers l'existence du dispositif des Trottoirs vivants en lien avec la Maison du développement durable.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison** des solidarités.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Toujours sur le volet des solidarités, M. le Maire annonce trois actualités du mois de novembre, à commencer par les actions menées dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité et de la diversité, la 31^{ème} course des Restos du cœur ou encore la participation active de la Ville au Movember.

M. le Maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- > Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères





M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, les carnavals de Peixotto et de Thouars, Talence Estival, ou encore très prochainement Talence en lumières et Drôle Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 23 millions d'euros investis et des 6,7 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 du budget, la Ville n'a toujours pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis la huitième année consécutive. La dette par habitant, quant à elle, n'excède pas les 444 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire entame la thématique par le volet des mobilités et la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le Maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

M. le Maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés
- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire

M. le Maire tient à excuser François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, qui n'a pas pu être présent à cette réunion et amorce de ce fait la thématique sur la voirie.

Un habitant demande si un parking aérien est prévu pour le futur parking Beaulieu. M. le Maire indique qu'il n'y aura pas d'étages à ce parking.

Un habitant demande où en est le projet de requalification des boulevards. M. le Maire signale que c'est un sujet complexe qui va prendre du temps et qui ne relève pas de la compétence du Maire de Talence, même si la Ville sera associée au projet.

Une habitante se plaint de l'état très dégradé des trottoirs de la rue Henri Fosse. M. le Maire précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Concernant la rue Henri Fosse, M. le Maire indique qu'il en a fait expressément la demande à Bordeaux Métropole, qui l'a incluse dans son programme de réfection des trottoirs.



Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Est-il possible de trouver des alternatives à l'extinction totale de l'éclairage public nocturne ? Une étude est en cours pour optimiser davantage la situation.

Où en est le projet du parking Beaulieu ? Le nouveau parking sera-t-il arboré ?

Les travaux de désamiantage sont en cours, ils précèdent la démolition du bâtiment qui sera réalisée au 1er semestre 2024. La municipalité reviendra en début d'année présenter le principe d'aménagement du parking qu'elle va réaliser conformément à ses engagements.

Le cours de Reims étant très fréquenté aux heures d'embauche/débauche, serait-il possible de réfléchir à un ralentisseur au sol au niveau du croisement avec la rue Danguilhem ?

Les services techniques vont étudier la question mais cela ne semble pas forcément simple. En revanche, les services vont sécuriser davantage le croisement avec la rue Emile Zola.

Le cours Gallieni est très sale et pollué, il est désagréable de marcher sur les trottoirs. S'il était à voie unique, il génèrerait beaucoup moins de pollution et les vélos pourraient y circuler sans risque.

La question de la mise en sens unique de ce cours serait d'une part bien délicate à trancher pour le sens de circulation choisi et d'autre part provoquerait de la circulation bien plus intense à l'intérieur des quartiers, ce qui n'est souhaité par aucune des communes situées de part et d'autre du cours. Quant à la propreté, la responsabilité incombe à la commune de Bordeaux, le territoire de Talence démarrant au pas de porte au niveau du cours Galliéni.

Problème récurrent de stationnement le soir.

La municipalité est consciente de cette problématique, que la mise en place de la zone bleue est venue apaiser. Seule une limitation de la réglementation à un véhicule par foyer pourrait soulager le quartier, mais cela ne semble pas envisageable à ce stade pour l'équilibre du quartier et de ses habitants.

Malgré une réelle réduction du trafic dans la rue Emile Zola, il reste beaucoup de véhicules en transit. Quel est le pourcentage de réduction du trafic de transit ?

Depuis la mise en place des nouveaux sens de circulation, le trafic a baissé de 25 à 50 % suivant les endroits du quartier.

Quels aménagements peut-on envisager pour réduire la vitesse des véhicules et changer le statut "routier" de la rue Emile Zola et la lisibilité de l'itinéraire d'évitement de la barrière de Pessac ?

Les services municipaux travaillent sur quelques aménagements supplémentaires et notamment sur le carrefour Emile Zola et cours de Reims. La municipalité reviendra présenter ces ajustements aux riverains quand les études seront abouties.

En raison de la circulation de transit, la circulation des vélos est difficile dans la descente de la rue Zola depuis les boulevards ; l'espace défini par des logos n'est pas assez visible et peu respecté par les voitures qui sortent de la rue sur les boulevards et oblige souvent les vélos à rouler sur le trottoir. L'incivilité reste un combat permanent. Les voitures ne respectent pas toujours les vélos, qui euxmêmes ne respectent pas toujours les piétons. Un peu plus de civisme permettrait un meilleur partage des usages.



Il manque des stationnements vélo dans le secteur de la rue Emile Zola compris entre le cours de Reims et les boulevards notamment.

La Ville en a déjà installé plusieurs dont deux Vélobox. Le parking Beaulieu sera l'occasion d'en rajouter à nouveau. Les services techniques restent vigilants pour trouver de nouveaux emplacements.

La place Emile Zola dispose de trois espaces coupés par des voies routières. Ne pourrait-on envisager la réunion de ces trois espaces afin d'en assurer la cohésion et la continuité ?

Une réunification, pour les deux principaux espaces a minima, est prévue.

La réunion se termine à 20h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Cauderès, le mercredi 6 décembre 2023, à la salle de quartier Cauderès.

